

REGLEMENT DE LA RANDO LOURQUENNOISE

- Tout véhicule doit être homologué pour la route et assuré et tout pilote participant doit avoir 18 ans requis et être titulaire du permis de conduire pour la rando.
- Je m'engage à respecter les règles élémentaires de circulation du code de la route et les observations des organisateurs guides placés sur le parcours.
- Je m'engage à respecter l'environnement et à ne rien jeter dans la nature (des sacs poubelles seront à votre disposition).
- Je certifie que les informations me concernant inscrites dans cet engagement sont exactes.
- Je certifie avoir pris connaissance du fait que je réalise cette balade sous ma propre responsabilité, en pleine connaissance de la pratique du tout-terrain que je maîtrise et que tout dommage matériel et corporel éventuels seront pris en charge par la compagnie d'assurance assurant mon véhicule.
- Je m'engage à ne pas poursuivre l'organisation en cas d'éventuel accident.
- Je m'engage à récupérer la fiche de sécurité lors de mon inscription le jour de la balade et à respecter les points y figurant.
- Deux guides seront disposés aux deux intersections de la RD32 afin de s'assurer que les participants appliquent bien le code de la route.
- Les organisateurs se réservent le droit d'exclure à tout moment tout participant ne respectant pas les règles de sécurité ou mettant en danger les autres participants.
- Les passagers sont interdits sur les quads et motos.
- Le GPS est interdit
- Le comité des fêtes ne répond pas des accidents.
- Le port du casque est obligatoire pour tous (même pour les pilotes et passagers SSV)
- Tout passager SSV mineur devra fournir une attestation parentale de décharge de responsabilité en cas d'accident envers le comité des fêtes de Lourquen.
- Vous attestez donner votre droit d'image au comité des fêtes de Lourquen qui pourra l'utiliser sur ses supports de communication (site internet, affiches et vidéos).

Fait à.....

Le.....

Signature : (faire précéder de la mention « lu et approuvé »)